

Exécutoire le 3 mars 2025



Département du Calvados
Commune de CORMELLES LE ROYAL
Mairie : 20, rue de l'Eglise
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 24

Conseillers présents : 19

Votants : 22

Date de la convocation : 18 février 2025

Delib20250208

**Séance du
24 février 2025**

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre février à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

Présents :

M. Jean-Marie GUILLEMIN, Mme Sophie OBLIN-POMMIER, M. Didier LIZORET, Mme Fabienne MOREL, M. Mustapha MZARI-ROSSI, Mme Pascale BOURSIN, M. Pierre JUNQUA, Mme Isabelle GERME, Mme Claude FRÉMIN, M. Bertrand LANGRAND, Mme Anne-Marie ARANDA, M. Hervé ROSE, M. Laurent EUDE, Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS, M. Valéry DELAGE, Mme Ymen FARHAT, Mme Véronique LEVILLAIN, M. Jérôme PIERRE, Mme Aurélie BARRÉ-RIBET.

Pouvoirs :

M. Philippe BERARDI à M. Hervé ROSE
M. Francis MÉNARD à M. Pierre JUNQUA
Mme Rachel LOPEZ à M. Jean-Marie GUILLEMIN.

Absents excusés :

M. Damien GUINEHEUX
M. Florent ANDRÉ.

Secrétaire :

Mme Anne-Marie ARANDA , désignée à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Exécutoire le 3 mars 2025

Delib20250208

OBJET : Demande de subvention auprès de l'Etat pour l'extension du cimetière paysager de la Commune de Cormelles le Royal dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

Afin d'anticiper les besoins de la collectivité, le conseil municipal a décidé de réaliser une extension du cimetière paysager de Cormelles le Royal sur une superficie de 8 100 m² environ sur des parcelles qui sont la propriété de la Commune.

L'extension du cimetière s'intègre dans un cadre paysager apaisant, qui se dessine autour d'une allée principale bordée de haies ou de pelouse tondu, menant à différents bosquets ponctués d'arbres verdoyants et de plantes vivaces colorées. L'idée est de créer des espaces d'intimité pour les différents usagers venant se recueillir. Les bosquets boisés ont également une dimension paysagère et écologique.

Ces bosquets permettront d'assurer la continuité boisée et de créer une lisière faisant office de transition vers l'espace de prairie du cimetière paysager.

Ce nouvel espace offrira un lieu de promenade et de recueillement favorisant la méditation et le partage dans un écrin de verdure.

Le coût global de ce projet a été estimé par les services techniques de la Mairie à 200 000,00 euros HT.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter l'Etat afin d'obtenir une subvention de 100 000,00 euros correspondant à 50 % du coût total prévisionnel HT des travaux car ce projet s'inscrit parfaitement aux catégories d'opérations prioritaires éligibles à la DSIL en 2025.

Oui cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- sollicite une aide de l'Etat afin d'obtenir une subvention de 100 000,00 euros correspondant à 50 % du coût total prévisionnel HT des travaux d'extension du cimetière paysager actuel.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Envoyé en préfecture le 28/02/2025

Reçu en préfecture le 28/02/2025

Publié le 3 mars 2025

ID : 014-211401815-20250224-DELIB20250208-DE



Exécutoire le 3 mars 2025

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Cormelles le Royal, le 26 février 2025

Le Maire,



Jean-Marie GUILLEMIN